

# BASKET UNION HAUT LYONNAIS

2 Place Neuve  
69850 Saint Martin En Haut



## Règlement intérieur (Fautes techniques et disqualifiantes)

- 1<sup>ère</sup> faute technique (FT) : pas d'amende.
- 2<sup>ème</sup> FT : 30€ par la ligue ou 50€ par le comité.
- 3<sup>ème</sup> FT : amende de 30€ + un Week-end de suspension défini par la ligue (environ 5 semaines après enregistrement de la FT sur logiciel FBI).
- 4<sup>ème</sup> FT/ 6<sup>ème</sup> FT/ 8<sup>ème</sup> FT/ etc... : amende de 30€.
- 5<sup>ème</sup> FT : ouverture de dossier disciplinaire avec convocation du récipiendaire - amende dossier 250€.
- 7<sup>ème</sup> FT/ 9<sup>ème</sup> FT/ 11<sup>ème</sup> FT/ etc... : ouverture de dossier disciplinaire avec convocation du récipiendaire - amende dossier 250€.

### Informations complémentaires :

- Les 2 premières fautes techniques sont gérées par le comité pour les championnats départementaux, par la ligue pour les régionaux et les suivantes le sont toutes par la ligue.
- Pour toute faute technique à partir de la 3<sup>ème</sup>, le joueur a 15 jours pour faire un courrier pour se justifier s'il le souhaite et demander à passer devant l'organe disciplinaire.
- Seules les fautes techniques indiquées C (coach), imputées au coach sont comptabilisées. Une faute technique indiquée B (banc) dans les cases fautes de l'entraîneur n'est pas comptabilisée.

### Au niveau du club :

- tous les frais liés à ces fautes sont à la charge du licencié : amendes + frais afférents à tout dossier disciplinaire (les 250euros cités ci-dessus + pénalités éventuelles)
- Le joueur est autorisé à jouer tant que le courrier de suspension officiel n'est pas arrivé au club.
- Tout licencié joueur déclenchant un dossier disciplinaire verra son cas examiné en conseil d'administration du club pour une suite en interne.